



CCAS - NOTE DE SYNTHESE RELATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2022

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2022 s'équilibre de la manière suivante :

section	Projet BP 2022
Fonctionnement	6 560.00
TOTAL	6 560.00

Le budget d'aide sociale, établi par nature, intègre les résultats du compte administratif 2021 qui a été également voté en mars 2022.

Ce budget ne dispose que d'une section de fonctionnement.

1- Section de fonctionnement

11- les dépenses

Le projet de budget 2022 comporte en dépenses un total de crédits ouverts de 6 560.00 €. Les dépenses de ce budget consistent en des attributions de secours et d'aides remboursables ainsi qu'en la confection du colis et du goûter des aînés.

12- les recettes

Le projet de budget 2022 comporte en recettes un total de crédits ouverts de 6 560.00 €, dont 3 260.00 € d'excédent antérieur reporté.

La principale recette vient du budget communal de la collectivité. Il s'agit d'une subvention de 3 000.00 € pour l'exercice considéré.

PEYRLHAC - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : CCASSYNTHBP22 avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 28/03/2022
Objet : Note de synthèse relative au budget primitif 2022 de l'aide sociale

Nature : Documents budgétaires et financiers

Matière : Finances locales - Divers

Date de télétransmission : 29/03/2022 Agent de transmission : Delphine BRETON

Acte : CCAS note de synthèse BP 2022.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711802-20220328-CCASSYNTHBP22-BF

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 29/03/2022